



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le 9 septembre 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-013. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité [www.saint-calixte.ca](http://www.saint-calixte.ca)

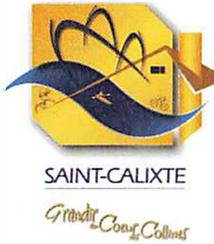
#### **Demande 2024-013 : 503-505, rue Pagé**

La présente demande de dérogation mineure vise la construction d'une nouvelle résidence existante dans la marge avant à 5.65 m au lieu de 6 m (règlement 722-2023, article 3.1.2, grille H1B-7).

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 22 août 2024.

Monsieur Mathieu-Charles LeBlanc, *ing.*  
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le 9 septembre 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-014. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité [www.saint-calixte.ca](http://www.saint-calixte.ca)

#### **Demande 2024-014 : lot 6 636 936, rue Alexandre**

La présente demande de dérogation mineure vise la création d'un nouveau lot ayant un frontage à la rue de 11.77m au lieu de 15m, dû à la configuration existante du lot (règlement 725-2023, article 3.2.1, tableau 5).

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 22 août 2024.

Monsieur Mathieu-Charles LeBlanc, *ing.*  
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le 9 septembre 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-015. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité [www.saint-calixte.ca](http://www.saint-calixte.ca)

#### **Demande 2024-015 : futur lot 6 590 040**

La présente demande de dérogation mineure vise la création d'un nouveau lot transversal (règlement 725-2023, article 3.2.10) et ayant un frontage à la rue de 25.03m et 9.96m au lieu de 50m, dû à la configuration existante des lots (règlement 725-2023, article 3.2.1, tableau 6).

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 22 août 2024.

---

Monsieur Mathieu-Charles LeBlanc, *ing.*  
Directeur général et greffier-trésorier